
La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche au cours du XXe siècle

L'action de ses nombreux responsables professionnels

Gilbert LOUIS et Claude de SEAUVE

La spécificité des Chambres d'Agriculture par rapport aux autres organisations professionnelles agricoles réside dans le fait que ce sont des établissements publics professionnels dont les membres sont élus au suffrage universel par l'ensemble des acteurs du monde agricole. Il existe une seule Chambre par département, à la différence par exemple des Chambres de Commerce ou des Métiers.

Au fur et à mesure de l'évolution et de la structuration du monde agricole et afin de bien le représenter dans toutes ses nuances, le Parlement a apporté des modifications successives dans la constitution et le fonctionnement des Chambres d'Agriculture (lois inscrites dans le Code rural). A ce jour, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche est constituée de quarante-six membres élus par leurs collègues dans les collèges suivants :

- exploitants et leurs familles,
- propriétaires et usufruitiers,
- salariés agricoles (salariés d'exploitation et salariés d'organismes agricoles),
- organisations agricoles (Crédit, Coopération, Mutualité, Syndicats),

auxquels s'ajoutent des membres élus représentants de la propriété forestière et huit « membres associés » qu'elle choisit.

En 1983, une modification profonde intervient en ce qui concerne le collège des chefs d'exploitations : en effet les vingt et un membres ne sont plus élus par arrondissement mais au niveau départemental par un scrutin de liste à la proportionnelle ce qui introduit une représentation de la pluralité syndicale ainsi qu'une représentation plus détaillée des Groupements (onze membres répartis en cinq collèges : Cuma, Coopération, Crédit, Mutuelles et Syndicats).

Dès le départ le Parlement a conféré aux Chambres d'Agriculture deux missions essentielles :

- une mission de « conseil légal des pouvoirs publics » du fait de l'élection de ses membres au suffrage universel et de la représentation par collèges de toutes les composantes de l'agriculture,
- une mission d'intervention directe auprès des agriculteurs, cette seconde mission n'ayant eu vraiment son plein effet qu'à partir du moment où les Chambres ont pu disposer de réels moyens financiers.

Pour remplir ces deux missions qui interfèrent, les Chambres ont donc eu besoin au fil des années de créer des services d'appui à la réflexion de leurs responsables professionnels pour l'élaboration d'une politique à la dimension de tous les problèmes de l'agriculture à tout niveau.

Jean de Montgolfier	4 mai 1927 – 13 novembre 1953 A été mobilisé de 1938 à 1941 et l'intérim a été assuré par le Sénateur Marcel Astier Suppression des Chambres en 1943 et remplacement par la Coopération Paysanne jusqu'au 19 décembre 1949.
Alphonse Thibon	19 novembre 1953 – 10 mai 1961
Robert Genthial	10 mai 1961 - 17 février 1976
Gilbert Louis	10 mai 1976 – 1 ^{er} mars 2001
Jean Paul Reine	1 ^{er} mars 2001 – 1 ^{er} mars 2007
Jean Luc Flaugère	1 ^{er} mars 2007 à ce jour

Les présidents de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Bien évidemment, simultanément, elles ont développé des services aux agriculteurs et au premier chef pour les missions d'intérêt général que leur a confiées la loi au fil des années : SUAD (1) et EDE (2), outre des services propres à leurs besoins et aux productions de leurs départements (SUA).

Parallèlement, les Chambres ont dû s'insérer dans l'évolution générale de toutes les institutions publiques qui concourent à l'aménagement du territoire et adapter leur stratégie et leurs services pour être de véritables partenaires reconnus et efficaces.

Notons encore qu'étant établissements publics professionnels, leur fonctionnement est réglementé très précisément par les articles du Code rural. Elles sont soumises aux règles de la comptabilité publique et sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture pour l'approbation de leurs budgets.

Nous allons essayer de retracer ce qui a caractérisé la vie de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche dans la deuxième moitié du XX^e siècle sachant que nous ne serons pas exhaustifs, ni linéaires dans le temps ce qui serait fastidieux. Par contre nous essaierons de montrer combien les deux principales missions, conseil légal des pouvoirs publics et intervention directe auprès des agriculteurs, sont très liées dans les projets et les actions, sont progressives et sont transversales et continues d'une mandature à l'autre.

Les présidents ont été successivement Jean de Montgolfier (1927-1953), Alphonse Thibon (1953-1961), Robert Genthial (1961-1976), Gilbert Louis (1976-2001), Jean-Paul Reine (2001-2007) et Jean-Luc Flaugère du 1^{er} mars 2007 à ce jour.

Le premier président, depuis la fondation de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche le 4 mai 1927 jusqu'en 1953, Jean de Montgolfier, et ses collègues avaient bien conscience de la mission de « conseil légal des pouvoirs publics ». En témoigne l'éventail, dès le début (session du 22 décembre 1930), des nombreux avis et vœux que prend la Chambre, par exemple « *en ce qui concerne l'équipement général : estimant que dans notre département notamment l'électrification des campagnes, les adductions d'eau potable, l'amélioration des habitations rurales, le téléphone rural doivent être rapidement développés mais que beaucoup de projets sont arrêtés par la pénurie des ressources communales... que la création et la dotation d'une caisse d'avances aux communes rurales prévue dans le plan d'équipement national permettrait aux communes pauvres d'exécuter ces travaux... considérant qu'il est d'un intérêt national de doter de crédits élevés les établissements de recherche et d'enseignement agricole... qu'il est essentiel pour l'Ardèche de faciliter la vente des produits agricoles en trouvant des débouchés à l'étranger et en organisant l'exportation... faisant quelques réserves sur la création et la dotation d'une caisse des calamités agricoles telle qu'elle est prévue dans le plan d'équipement national...* », elle a donné son avis sur les divers projets de l'administration et adopté, entre autres, un vœu pour la promotion et la commercialisation de la châtaigne ardéchoise...

Le 10 décembre 1941, la Chambre adopte un programme d'actions « *en vue de remplir la mission technique qui lui est dévolue de promouvoir, en liaison avec les organisations professionnelles et les services du ministère de l'Agriculture, le progrès de l'agriculture par les applications des sciences aux productions agricoles,*

1. Service d'Utilité Agricole de Développement.
2. Etablissement Départemental de l'Elevage.

animales et végétales. La Chambre d'Agriculture décide d'adopter pour l'année 1942 le programme d'actions suivant : les cultures de première nécessité sont d'abord les cultures alimentaires dont le département a les plus pressants besoins en raison de l'augmentation de sa population, 310 000 à l'heure actuelle contre 272 698 au recensement de 1936, et de l'accroissement de son cheptel d'élevage que l'enquête agricole en cours nous fera connaître. Les plus importantes pour l'économie du département sont en premier lieu les céréales panifiables... ».

Les Chambres ont été supprimées et remplacées par la Corporation paysanne en 1943, puis rétablies le 19 décembre 1949.

Lors de la session du 5 mai 1952, la Chambre, consciente qu'il est important que son secrétariat, jusque-là assuré par l'administration (3), le soit par la profession elle-même, décide d'embaucher son premier directeur Guy Lamoulère et de s'installer au 17 cours du Palais à Privas.

Au cours de cette même session, une commission viticole est créée. Nous sommes dans la grande période de mutation viticole, le renouveau formidable du vignoble ardéchois à la suite de la crise du phylloxéra va être remis en cause avec le conflit contre les cépages hybrides et pour le statut viticole.

Après le décès de Jean de Montgolfier, c'est Alphonse Thibon qui préside la Chambre du 19 novembre 1953 jusqu'en 1961. Il en était déjà membre depuis sa fondation en 1927 au titre de la Fédération des Caves coopératives.

Jusqu'à cette époque, la mission des Chambres d'Agriculture était essentiellement représentative et consultative, faute de ressources. A partir de 1955 un Fonds national de Péréquation auquel cotisent toutes les Chambres d'Agriculture prévoit que l'ensemble des fonds sera réparti au profit des Chambres les plus défavorisées. La Chambre de l'Ardèche peut donc envisager une mission d'intervention directe auprès des agriculteurs ; elle embauche son premier assistant technique, Arsène Nègre, le 1^{er} janvier 1956 pour la Basse-Ardèche et les régions Cévennes, et, en cours d'année, un second assistant technique pour l'élevage.

Se dessinent les prémices de ce que l'on a appelé « la vulgarisation », et là encore on peut constater, à travers l'ordre du jour de la session du 9 mai 1956, l'éventail des sujets traités en session par tous les membres, infiniment plus large que la stricte diffusion des techniques agricoles.

Les projets de lois ou de décrets d'application concernant l'agriculture étaient analysés avec attention

par tous les membres. Notons qu'à la session du 15 mai 1957, le débat au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a été difficile, avec une vive réaction, entre autres, d'un représentant de l'administration, lors de l'étude du projet des statuts de la vulgarisation qui sortiront en 1959. En effet, la création de l'ANDA (4) et du FNDA (fonds national alimenté par moitié par des taxes sur les produits agricoles et à moitié par l'Etat) était prévue pour financer des programmes d'actions



auxquels pouvaient prétendre toutes les organisations agricoles du département, mais ce qui voulait dire que le développement agricole serait confié à la profession, ce qui s'est effectivement réalisé petit à petit (décret du 11 avril 1959).

Une nouvelle étape est franchie dans la revendication de ce rôle consultatif auprès des pouvoirs publics par une première délibération, suggérée par l'APPCA (5), prise par la Chambre le 13 mai 1958 « demandant qu'une représentation de droit soit assurée aux Chambres d'Agriculture au sein des Comités d'Expansion Economique et insistant pour que soit assurée obligatoirement et définie la forme de leur association aux organismes d'expansion économique, tels que Sociétés d'Etudes, Sociétés de Développement Régional, Sociétés d'Economie Mixte etc. quelles que soient l'importance et les modalités de leur participation financière à ces organismes ».

Et le 18 avril 1963, à la demande du préfet Hosteing, Robert Genthial (qui avait remplacé Alphonse Thibon en 1961) convoque une session extraordinaire de la Chambre pour statuer sur l'adhésion au Syndicat mixte de l'Ardèche. Celle-ci donne un accord unanime.

3. Direction des Services Agricoles.

4. Association Nationale de Développement Agricole.

5. Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, (elle deviendra plus tard APCA Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) et qui propose régulièrement des thèmes d'enquêtes.

Débat approfondi sur « *l'importance d'une représentation professionnelle agricole conséquente au sein du Comité et la complémentarité assurée des projets du Conseil général et de la Chambre d'Agriculture* ». L'étude très intéressante faite sur le département par la S.C.E.T. et M. Terisse avait conduit le Conseil général à créer ce Syndicat mixte, à vocation générale de développement économique, agricole, industriel et touristique et qui étudiera pour chaque projet toutes les conséquences possibles aussi bien sur le plan humain qu'économique.

La Chambre d'Agriculture se voit accorder au sein du Syndicat une place qui assurera dès le départ un équilibre entre les intérêts agricoles et les autres intérêts professionnels du département (6).

Notons également que la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, dès les années 1960, a envisagé la construction d'un immeuble, le préfet ayant suggéré d'y réunir également des services extérieurs du ministère de l'Agriculture souffrant aussi du manque de locaux à Privas. Ont donc été hébergés :

- pour la profession : les services de la Chambre d'Agriculture, le syndicalisme (FDSEA, Cercle des Jeunes, *Avenir Agricole*, GDS (7)), le Centre de Gestion et d'Economie Rurale, le Comité et la Sica d'Habitat rural, enfin la Mutualité 1900 (qui deviendra ensuite Groupama) soit 1 300 m² environ,

- pour l'administration : les services du Génie rural, la direction des Services agricoles, le service des Eaux et Forêts, la direction des Services vétérinaires, l'Inspection des Fraudes soit 900 m² environ.

L'immeuble du 4 avenue de l'Europe Unie à Privas sera inauguré par Robert Genthial le 26 octobre 1965. Au cours des années la Chambre créera différentes antennes à Aubenas, Coucouron, Tournon, Annonay, Le Cheylard.

Le 10 mai 1961, lors de la session d'installation de la nouvelle Chambre d'Agriculture, Robert Genthial constate que les réalisations d'une Chambre dépendaient de trois facteurs :

- la situation du département (difficile en Ardèche avec des possibilités financières limitées car basées sur la taxe sur le foncier, et compte tenu de l'insuffisance des péréquations nationales),

- le dynamisme de ses responsables professionnels (la Chambre est de plus en plus reconnue par l'ensemble de la profession pour la somme de dévouement professionnel qui permet à nos campagnes d'avancer : tel est président de mutuelle, administrateur de coopératives, de syndicat, maire),

- et la mission consultative exercée auprès des pouvoirs publics (travail de confiance avec le préfet et son administration).

Nous pourrions ajouter à l'expression ce dynamisme au fil des années - même si certains ont glosé parfois sur les multiples casquettes de nos responsables agricoles - qu'il apporte une véritable richesse dans les débats et les choix d'orientation agricole que fait la Chambre, l'instauration de nouveaux partenariats départementaux, chacun apportant la perception de ce qu'il pouvait vivre dans d'autres instances nationales, régionales, européennes, confrontée au vécu sur le terrain ardéchois.

La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a toujours été préoccupée par la régionalisation, ses responsables ont été tour à tour membre de la CODER (Henri Bois), membres du Comité Economique Rhône-Alpes (Robert Genthial) et même présidents de la Commission agricole (Gilbert Louis puis Jean-Luc Flaugère et Raymond Manent).

Signalons enfin que Gilbert Louis a rempli un mandat de trois ans comme membre du CES National au titre de l'APCA, sans compter sa participation comme membre de section ainsi qu'en leur temps au titre du CNJA Henri Jouve puis Jean-Luc Flaugère. Enfin, Jean-Paul Reine, qui a remplacé Gilbert Louis à la présidence de la Chambre d'Agriculture en 2001, a été élu au Conseil régional Rhône-Alpes.

Dès 1963 le président Genthial avait initié le Comité général de Liaison, commission informelle composée des présidents et directeurs des principales OPA, qui se réunissait régulièrement (Chambre, FDSEA, CDJA, Crédit Sud-Est et CRCA, Fédération des Coop, MSA et



Manifestation en décembre 1969 - Les principaux membres du CGL sur le perron de la Chambre

6. Composition en 1963 du Comité du SMEA : M. Allauzen président du Conseil général ainsi que onze conseillers généraux (MM. du Besset, Chante, Chareyron, Chaix, Cornet, Peyraud, Fougeirol, de Malbosc, Mounier, Molle et Ribeyre), M. Coudène membre de la CCI d'Aubenas, M. de Montgolfier membre de la CCI d'Annonay, M. André président de la Chambre de Métiers, MM. Lavie, Nicolas et Genthial pour la Chambre d'Agriculture.

7. Groupement de Défense Sanitaire du cheptel.

Mutuelles 1900). Cette concertation permanente s'est poursuivie pendant des années.

Dans le même temps, la Chambre d'Agriculture a constitué ses deux services (8) chargés plus particulièrement de coordonner les actions de développement agricole, le SUAD (avec comme responsables élus successifs Louis Delichère et Jean-Pierre Giacomazzi) et pour l'élevage, l'EDE (responsables successifs Frédéric Bertrand et Robert Mounier).

Robert Genthial, membre du Comité permanent général de l'APCA puis de son bureau, et entre autres, administrateur de la SOPEXA, s'est mobilisé plus particulièrement pour la promotion des produits agricoles et alimentaires de l'Ardèche en associant le secteur des métiers et de l'industrie.

C'est ainsi que le 8 mai 1966 à Valence, les trois Chambres d'Agriculture de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche créent le « Comité régional de Propagande et d'Expansion des Produits agricoles et alimentaires Rhône-Alpes ». L'Ardèche assurera pendant deux ans, par son président Robert Genthial et avec l'appui de l'assistant commercial de la Chambre Paul Leynaud, une animation du Comité Rhône-Alpes jusqu'à ce qu'adhèrent toutes les Chambres de Rhône-Alpes et que le comité finance son propre animateur en 1968. Celui-ci deviendra en 1986 « R3AP » en se fondant dans une structure inter-consulaire entre les Chambres d'Agriculture, de Commerce et Industrie et de Métiers de Rhône-Alpes.

Nous avons vu que les compagnies consulaires de l'Ardèche s'étaient retrouvées dès 1963 au sein du Syndicat mixte d'équipement. En 1968, un premier comité tri-partite informel est créé entre les deux Chambres de Commerce et Industrie (Aubenas-Privas-Largentière et Annonay), la Chambre des Métiers de l'Ardèche et la Chambre d'Agriculture, qui sera structuré le 24 mars 1985 en association 1901, le « Comité inter-consulaire ». Rappelons à ce propos l'action importante de notre collègue Raymond Manent au sein du CAPPAA qui déposera le 14 novembre 1991 la marque collective, propriété des Chambres consulaires, « Goûtez l'Ardèche » maintenant bien positionnée et reconnue par tous.

L'inter-consulaire a invité le ministre de l'Environnement de l'époque, Ségolène Royal, le 18 janvier 1993 à venir en Ardèche ; la Chambre d'Agriculture, en particulier Jean-Luc Flaugère (qui était aussi à l'époque administrateur au CNJA), a été le pivot de cette rencontre. Deux paysages labellisés seront instaurés en Ardèche : les terrasses de Ribes et la châtaigneraie de Saint-Pierreville. Par la suite, s'ajouteront la pêche de la Basse-Vallée de l'Eyrieux et la zone des sucus au nord du Mézenc.

Avec la décentralisation et la régionalisation les Chambres d'Agriculture cherchent à être reconnues et à conjuguer des financements européens, nationaux, des contrats de plan Etat-Région et, bien sûr, de la collectivité départementale en fonction des programmes d'actions mis en œuvre. La Chambre de l'Ardèche est très prenante dans cette stratégie. Elle suivra plus tard avec attention les effets de la décentralisation et poursuivra le partenariat croissant qu'elle avait avec le Conseil général (institution du FADEA : échanges directs de la profession avec la commission agricole du Conseil général), concertation encore plus accrue lorsque le Conseil général créera son propre service agricole, le SDERRAA.

La Chambre d'Agriculture a été très participante, au fur et à mesure des évolutions dans l'aménagement du territoire.

C'est ainsi que dès les années 1995, elle s'est impliquée fortement au sein de l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional. Paul Leynaud a été à l'initiative et le fer de lance du projet à partir de l'idée de la promotion des zones de châtaignes. La Chambre craignait un peu de perdre cette influence et cette reconnaissance naturelle suite à l'ouverture indispensable aux différents partenaires. Le projet Parc Naturel Régional de la châtaigneraie deviendra Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. La Chambre y adhèrera en 1999 ainsi qu'à la charte et au futur Syndicat mixte de gestion. Les partenariats dans telle ou telle action se poursuivent avec le P.N.R.

De tout temps la Chambre s'est aussi préoccupée de l'aménagement rural et s'est efforcée de remplir sa double mission, garante de l'intérêt général de l'agriculture. On a pu constater au fil des années ses multiples contributions aux problèmes du moment - tant de la part de ses élus que de ses services - depuis les commissions « remembrement », « structures », la CDOA, les POS et cartes communales, les SDAU...



Avec les mutations que nous avons vécues dans toutes les structures de développement local, la Chambre est de plus en plus partie prenante dans les différents « Contrats globaux de Développement » puis « Pays » sur tout le département ; sa participation n'en est que

8. Voir un peu plus loin le détail dans la partie « Evolution des services ».

plus constante. Rappelons par exemple la session du 16 juin 1997 à Satillieu consacrée aux actions sur le territoire Annonay-Nord-Ardèche où a été présentée l'étude que la Chambre a réalisée, « Diagnostic territorial pour la révision du SDAU d'Annonay », qui mettait bien en exergue l'engagement institutionnel que peut remplir la Chambre et ses services dans ces procédures.

Par ailleurs, en tant que président de la Chambre régionale d'Agriculture de 1989 à 1999, le président s'est efforcé avec ses collègues de positionner la Chambre régionale comme partenaire de l'Etablissement Public Régional Rhône-Alpes et d'obtenir des financements pour toutes les Chambres d'Agriculture de la Région. De nombreuses conventions pour le financement d'appuis techniques ont été passées avec l'E.P.R. (Région Rhône-Alpes) dans divers domaines : conventions bovine, châtaignes, fruits, viticole, puis ce fut les PEP (Pôles d'Expérimentation et de Progrès) jusqu'à la mise en place des Pida (9) (Programmes intégrés de Développement agricole qui associent entreprises et producteurs).

Dès 1989, la Chambre de l'Ardèche évoquera en session le projet de « Ferme expérimentale caprine » au Pradel que suivaient particulièrement Jean-Paul Reine et Jean-Claude Balmelle. Celle-ci sera intégrée dans le PEP caprin en 1994 sous forme d'association Loi de 1901 avec des financements de la Région Rhône-Alpes ; la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en aura assuré l'animation pendant six ans, jusqu'en 2002.

La Chambre avait créé une première association (ARFEL) avec les Chambres de la Drôme et de l'Isère pour conduire des expérimentations dans le domaine des fruits et légumes et en diffuser les résultats. En 1990 la SEFRA (Station d'Expérimentation Fruits et Légumes Rhône-Alpes), élaborée sur le modèle des PEP, reprendra ces actions de recherche appliquée en les élargissant à toute la Région Rhône-Alpes et créera en Ardèche la station châtaignes et petits fruits à Vernoux.

Comme on a pu le constater, les services de la Chambre ont évolué dans le temps.

Si la Chambre a créé des services généraux en 1952, puis un service technique en 1957 et un service économique et d'observation des marchés en 1959, elle va chercher petit à petit, et bien évidemment en fonction de ses moyens, à ce que ses agents puissent répondre aux besoins sur tout le département. Ses services généraux s'étofferont avec une section « Actions foncières et juridiques » et une section « Formation ».

Elle crée en mai 1967 le SUAD, suite au décret sur le développement du 4 octobre 1966 qui prévoit le fi-

nancement des programmes de développement par le FNDA. Le comité directeur est composé pour moitié de membres élus de la Chambre d'Agriculture et pour moitié d'autres responsables agricoles dans les domaines concernés sous le contrôle du représentant de l'administration. Le SUAD était chargé de préparer (pour le comité départemental CDDA) et de veiller à la coordination du programme départemental, de toutes les actions de développement, et de répartir en retour, via le service comptabilité de la Chambre, les crédits de l'ANDA aux OPA qui conduisent ces actions de développement. Le SUAD a assuré l'animation des groupes de base, la mise au point de références techniques et économiques sur le département par des actions d'information et de formation (10).

La loi sur l'élevage du 28 décembre 1966 a confié aux Chambres la mission d'organiser et coordonner les actions d'élevage et leur contrôle. La Chambre de l'Ardèche crée le 17 juin 1968 le SUAE puis le 10 décembre 1970 son EDE (Etablissement départemental de l'Elevage) avec un comité directeur de vingt-et-un membres (sept membres de la Chambre et quatorze représentants des différentes associations ou syndicats d'élevage du département). Les missions essentielles de l'EDE sont : l'IPG, Identification permanente généralisée (11), et le contrôle de performances des animaux - tout cela à partir de l'informatique dès 1981 - plus, bien évidemment, les actions de développement en complémentarité avec les agents du SUAD, la collaboration avec les organismes extérieurs (12).

Le 14 mars 1967, un décret avait autorisé les Chambres d'Agriculture à créer des SUA du type « structure d'accueil ». Cela permet à la Chambre d'associer dans le comité directeur pour moitié des membres d'autres structures professionnelles agricoles concernées. La Chambre utilisera largement cette possibilité en créant soit une simple commission, puis, si l'action a besoin d'être plus structurée, un SUA (par exemple le SUA Viticulture afin de lancer le mouvement d'amélioration de l'encépagement). Ou encore la création le 27 novembre 1969 de la commission professionnelle « Agriculture-Tourisme-Artisanat ». C'était la première fois que le problème agriculture-tourisme était évoqué officiellement et la profession agricole était très partagée... Il faudra attendre la session du 14 juin 1977 pour voir la création d'un SUA Tourisme. Mais cela avait permis à la Chambre, dès 1970, d'apporter son soutien aux associations qui se créaient, campings à la ferme, accueil d'enfants, fermes-auberges...

Le SUA Economique de son côté venait en appui aux élus et aux services par des études et des analyses, sa contribution à l'élaboration de dossiers et une participation concrète à la mise en place de structures de commercialisation ou de syndicats spécialisés.

9. En Ardèche seront menés à bien les Pida des Hauts-Plateaux, puis le Pida caprin, le Pida cerises, le Pida vins...

10. Se reporter à l'article de M. Alexis et M. Popon sur le Travail des GVA et celui de Danièle Mounier sur le métier d'agricultrice dans le Cahier n°116.

11. Boucles que l'on voit aux oreilles de chaque animal et qui permet son suivi sanitaire et la traçabilité.

12. Se reporter à l'article d'André Cheynel sur l'évolution de l'élevage en Ardèche, Cahier n°116.



*Session à la Chambre
avec MM. Genthial, Lamoulère et Ramus (DDA)*

De la même façon, les Chambres pouvaient créer entre elles des SUACI (Services d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale) et l'Ardèche a participé à la création en 1968 du SUACI Météo avec la Drôme, en 1972 le SUACI « MMM » (13) avec la Lozère et la Haute-Loire, puis le SUACI Massif Central. Pour la formation, elle a participé au SUACI « ITPA » (14), « Poisy » (15) enfin au SUACI « Centre de Formation et de Perfectionnement Agricole » entre les huit Chambres de Rhône-Alpes.

Au fur et à mesure des évolutions, la Chambre de l'Ardèche se dégagera de certains SUACI, soit parce qu'ils n'ont plus d'objet, soit parce que la charge est devenue trop lourde et que d'autres ont pris le relais.

Enfin, le projet d'entreprise adopté en session spécifique le 24 février 1994 concrétise un changement fondamental, autant pour les élus que pour les services, dans la conception et les méthodes de la mission d'intervention de la Chambre d'Agriculture.

La Chambre a ressenti la nécessité d'adapter sa politique aux nouvelles conditions du marché, de l'environnement et des besoins de la société. Une réflexion commune professionnels-salariés a conduit à une restructuration des services en cohérence avec ces orientations, et au décloisonnement des équipes à partir du travail par projets sur les territoires et au niveau départemental. Il a fallu bien sûr obtenir l'accord du ministère de tutelle !

Réorganisation en trois départements : la valorisation des espaces, l'appui aux hommes et aux entreprises et la valorisation des produits, avec chacun à leur tête un comité d'élus pour définir les orientations.

Un axe majeur : l'ancrage sur les territoires, avec la

création de la Mission Territoriale. Celle-ci regroupe les sept élus de territoires, chargés chacun de réunir autour d'eux les responsables du secteur (toutes organisations agricoles) et qui travaillent avec leurs chargés de mission selon une méthode et une philosophie nouvelles, le travail par projet : écoute et émergence des projets collectifs sur le territoire, parfois jusqu'à la réalisation.

Enfin des pôles méthodologie (expérimentation-recherche, formation, développement local, communication-informatique) qui apportent leur appui à tous les agents de chaque département, à ceux de la mission territoriale ainsi qu'aux équipes projets.

Les élus et les services ont dû, les uns et les autres, réfléchir à leur façon de travailler et, pour les salariés, aux nouveaux contours de leurs métiers et à leur façon de faire : étaient concernés les chargés de mission et conseillers d'entreprise sur chaque territoire, et au niveau départemental la plupart des conseillers spécialisés (filiales). C'est sur ce type de schéma que fonctionne actuellement la Chambre d'Agriculture.

Il y aurait encore beaucoup à dire et nous avons conscience d'avoir été partiels... Mais nous voudrions rendre hommage au président Genthial disparu brutalement en février 1976 qui a conduit encore les derniers mois de sa vie deux manifestations importantes :

- La manifestation nationale de clôture du 50^{ème} anniversaire de la création des Chambres d'Agriculture s'est déroulée le 11 janvier 1975 au théâtre de Privas. Un colloque « Alimentation mondiale et Agriculteurs Français » a été réalisé conjointement par la Fédération pour le Respect de l'Homme et de l'Humanité (FRH) et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Une table ronde « L'agriculture sera-t-elle capable de nourrir une humanité grandissante ? » animée par Robert Genthial et Joseph Foray, président de la FRH, réunissait un panel de personnalités nationales et internationales dont Michel Cepede, l'ambassadeur du Togo et directeur de la FAO.

- Le Colloque méditerranéen franco-italien de l'APCA les 23 et 24 octobre 1975 à Paris sur « La politique méditerranéenne de la CEE et ses conséquences sur l'agriculture méditerranéenne de la France et de l'Italie » avec là aussi des personnalités nationales et internationales comme le professeur Malassis (16). Robert Genthial présentait le rapport sur « les fruits et légumes ». Un mémorandum concluait déjà à cette époque sur l'urgente nécessité d'un plan global spécifique pour les régions méditerranéennes au sein de cette première Communauté européenne pour tenir compte de leurs réalités physiques, économiques et sociales au regard de la concurrence des pays tiers. Dans le contexte actuel de la mondialisation des échanges, ce problème ne

13. SUACI Margeride-Mézenc-Meygal, se reporter à l'article Enjolras, Cahier n°116.

14. Ecole nationale de formation d'ingénieurs agricoles.

15. Création d'une école de vachers porchers en Rhône-Alpes.

16. Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

semble que plus général et crucial.

Encore un thème majeur : l'Ardèche, le Marché Commun et son long cheminement ! Pour illustrer cette interaction constante entre « conseil légal des pouvoirs publics » et intervention ainsi que cette collaboration très étroite élus - services à tous les niveaux qui, nous semble-t-il, est spécifique de notre Chambre d'Agriculture et d'autres OPA.

Depuis le Traité de Rome de 1957, les responsables de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ont toujours été préoccupés par les évolutions au niveau du Marché Commun et ses conséquences sur l'agriculture ardéchoise, (enquêtes régulières de l'APCA). Faisant le point de chaque campagne vécue en Ardèche, la Chambre aborde tous les problèmes : organisation commune des marchés et instauration des groupements de producteurs (retrait des fruits, non respect de la préférence communautaire... quotas ensuite...).

Ses présidents, et Robert Genthial en particulier, se sont efforcés de multiplier les échanges par des voyages de ses membres pour aller voir sur place des pays candidats à la CEE (en Angleterre, dès 1973, puis en Grèce, plus tard en Espagne et après l'élargissement de la CEE, à nouveau en Angleterre, en Irlande, en Italie, Hongrie en 1993...).

Avec l'aide des conseillers de synthèse et en particulier avec Joseph Foray, dès les années 1965 des contacts avaient été pris avec de hauts responsables de la communauté, et le 18 mai 1966 nous avons pu défendre à Bruxelles nos dossiers ardéchois : viticulture, châtaigne... Le premier dossier européen FEOGA a été celui de la commercialisation des vins de pays qui marque le début du grand mouvement d'amélioration de l'encépagement en Basse-Ardèche : première union viticole UCOVA (fondée le 24 février 1967 par Roger Champetier), puis deuxième union UCCA (fondée par Francis Pouzache le 15 juin 1973). Les deux unions fusionneront, sous la houlette de Jean-Paul Ganivet le 29 juillet 1993 pour donner UVICA. Dans le même temps s'était créée une autre Union de caves en nord Ardèche, UCOBAR avec Georges Chaléat.

Nous avons pu faire venir de hauts responsables en Ardèche (17) et la Chambre a organisé, avec les conseillers de synthèse toujours, des séminaires pour son bureau et quelques autres responsables des OPA sur des thèmes comme « Le serpent monétaire européen » (dispositif à l'époque mis en place pour limiter les fluctuations des taux de change entre les monnaies européennes).

Par ailleurs, l'Ardèche a toujours été partie prenante du second volet de la politique agricole commune qu'il s'agisse des fonds de formation (par le FSE) ou des fonds structurels, aides spécifiques aux régions moins

bien placées. Début d'année 1983, ayant pu convaincre le député de la circonscription Robert Chapuis et les services préfectoraux de nous accompagner, Gilbert Louis (représentant aussi l'Inter-consulaire qu'il présidait à l'époque) et quelques membres de la Chambre, sont intervenus vigoureusement auprès de Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui nous a reçus avec grand intérêt, pour obtenir que l'Ardèche et la Drôme soient intégrés dans les fameux PIM (ces programmes intégrés méditerranéens devaient préparer les régions méditerranéennes à l'entrée de l'Espagne, la Grèce et le Portugal dans le Marché Commun mais ne couvraient que les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur). L'Ardèche et la Drôme obtiendront gain de cause.

Pour notre part, nous sommes convaincus de l'absolue nécessité de cette politique de partenariats, de plus en plus indispensable à l'avenir. Songeons à tous les programmes PDZR, PDR, Objectif 2 et maintenant LEADER qui réclament des co-financements et des contreparties, qu'il s'agisse de Bruxelles, des plans régionaux, du département...

Il est important pour toutes les Chambres qui se succéderont de faire reconnaître la place des socio-professionnels.

L'Ardèche avait mis beaucoup d'espoir dans la nouvelle formule d'élaboration des dossiers des agriculteurs annoncée par le gouvernement français, les fameux CTE (18) et s'était empressée de participer à une sorte de recherche appliquée. Nous avons obtenu en effet d'être parmi les quelques départements retenus en 1998 pour ce que l'on a appelé « la préfiguration des CTE ».

Ces contrats territoriaux d'exploitation correspondaient parfaitement à nos attentes : réflexion de l'exploitant sur l'environnement de son exploitation (familial, économique, environnemental), obligation de réflexion et travail en commun sur la dynamique de la petite région, formation collective, reconnaissance et rémunération du travail de l'agriculteur sur l'environnement et donc reconnaissance de cette multifonctionnalité de l'agriculture dont Jean-Paul Reine était l'ardent défenseur. C'est lui d'ailleurs, vice-président de la Chambre qui, en Ardèche, a mené à bien, dès le début, l'ensemble du dossier.

Le 8 décembre 1997 M. Le Pensec, ministre de l'Agriculture venait en Ardèche. La Chambre aurait souhaité expérimenter un « CTE spécifique châtaignes » suite aux travaux importants des Assises nationales de la Châtaigne, en présence de M. Vasseur, ministre de l'Agriculture, en mars 1997 aux Vans. Finalement, le gouvernement s'est orienté sur une formule généralisable à toutes les régions et productions de

17. Cf. article M. Enjolras dans le Cahier n°116.

18. Contrats territoriaux d'exploitation.

France, d'autant qu'il fallait obtenir des financements européens. Un colloque au Pradel le 1^{er} juin 1999 avec Bertrand Hervieu, chef de cabinet de M. Glavany a permis de mieux préciser les attentes du ministère à propos des CTE au regard du dossier.

Début 2000 nous sommes passés à la phase réalisation. Tout le monde s'est mis au travail, élus et services, non seulement la Chambre d'Agriculture mais aussi l'ADASEA (19).

Le 16 mars 2000 la Chambre d'Agriculture a accueilli à Privas M. Glavany, ministre de l'Agriculture pour la signature des sept premiers CTE ardéchois. Ce même jour, deux conventions ont été signées, une entre le préfet et la Chambre d'Agriculture et une autre entre le préfet, la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA définissant les tâches des uns et des autres dans le domaine des CTE.

Le 19 juin 2000 la Chambre d'Agriculture résumait la mobilisation de tous les acteurs (élus, services, agriculteurs sur le terrain, administration également) en six mois de mobilisation intense : cinquante-sept CTE

agréés, douze groupes (cent quatre-vingt-un agriculteurs engagés sur tout le département) et seize autres groupes en préparation (soit deux cent quarante autres agriculteurs).

C'était une bonne démarche, bien adaptée aux spécificités de l'agriculture ardéchoise dans ses multiples territoires et ses préoccupations environnementales. Malheureusement la portée initiale du projet de départ n'a pu aller tout à fait à son terme, c'est dommage.

Nous avons essayé de décrire ici, simplement, le cheminement de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Ce sont d'abord des responsables, des équipes d'hommes et de femmes qui n'ont pas toujours les mêmes opinions mais qui s'engagent depuis l'échelon de base, le plus petit groupement, comme dans les plus hautes instances où ils n'hésitent pas à se prévaloir de ce privilège - mais aussi de cette responsabilité - que représente leur mission de « conseil légal des pouvoirs publics » à tous les niveaux pour faire avancer les choses.

C'est là une mission exaltante.

19. L'organisme agricole chargé de l'instruction de tous les dossiers individuels à présenter à la CDOA, Commission Départementale d'Orientation Agricole, pour validation.